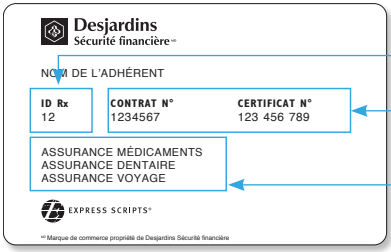
360° MC | ASSURANCE SANTÉ

ASSURANCE COLLECTIVE

Votre carte de paiement



Renseignements utiles au pharmacien seulement

Renseignements utiles au dentiste ou au pharmacien

Espace désigné pour indiquer les protections auxquelles vous avez droit en vertu de votre régime

Comment vous servir de votre carte ?

1. Comme **carte de paiement** lorsque vous engagez des frais admissibles en vertu des protections inscrites sur votre carte (sauf l'assurance voyage).
2. Comme **aide-mémoire** (voir le verso de ce feuillet).

Comment utiliser votre carte de paiement ?

1. Présentez votre carte à un pharmacien ou à un dentiste participant. Votre carte est acceptée partout au Canada et elle est aussi disponible sur votre application **Réclamation 360°.**
2. Le pharmacien ou le dentiste transmet directement les détails de votre demande à Express Scripts Canada. Vous n'avez aucune demande à transmettre à Desjardins Assurances pour obtenir le remboursement des frais de médicaments ou de soins dentaires approuvés par cette dernière.
3. Votre demande est traitée en fonction des dispositions de votre régime d'assurance. Le pharmacien ou le dentiste peut immédiatement vous informer de la somme que vous devez payer, s'il y a lieu, et de la partie qui est prise en charge par Desjardins Assurances, le cas échéant.
4. Le pharmacien ou le dentiste vous remet un reçu sur lequel figurent les renseignements relatifs à votre demande. Nous vous suggérons de conserver ces reçus aux fins de l'impôt sur le revenu.

Que faire si votre carte de paiement ne fonctionne pas ?

Express Scripts Canada met à la disposition de tous les dentistes et pharmaciens du Canada un centre d'appels spécialement conçu pour eux. Ce centre leur permet d'accéder à un service d'assistance et d'obtenir l'aide nécessaire pour traiter votre demande.

Si ce service n'est pas disponible chez votre pharmacien ou votre dentiste, vous devez soumettre une demande de remboursement pour les frais admissibles que vous aurez engagés. Les formulaires nécessaires sont disponibles pour impression sur notre site Internet à l'adresse **desjardinsassurancevie.com/form.**

Desjardins Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir



Votre aide-mémoire

La présente carte n'est valide que si l'assurance est en vigueur.

Pour obtenir des renseignements sur vos protections d'assurance, consultez votre brochure explicative ou l'administrateur de votre régime, ou communiquez sans frais avec un de nos centres de contact avec la clientèle.

Français : 1 800 463-7843 **Anglais :** 1 800 263-1810

Pour des renseignements d'ordre général ou pour consulter vos prestations de soins de santé, visitez notre site : **desjardinsassurancevie.com/adherent**

Voyage Assistance

Si vous détenez la garantie d'assurance voyage et que *survient un accident ou une maladie* à l'extérieur de votre province de résidence, veuillez communiquer immédiatement avec nous (24 heures sur 24).

Lieu de l'appel	Numéro à composer
Canada et États-Unis :	**1 800 465-6390** (sans frais)
Ailleurs dans le monde (à l'exclusion des Amériques) :	Indicatif outre-mer du pays **+ 800-29485399** (sans frais)
Ailleurs dans le monde :	**514 875-9170** (frais virés)

Pour joindre l'un de nos centres de contact avec la clientèle

Pour visiter notre site Internet et y consulter votre dossier de prestations de soins de santé

Pour communiquer avec Voyage Assistance s'il vous arrive quelque chose au cours d'un voyage au Canada ou à l'étranger

Pourquoi apporter votre carte lorsque vous voyagez ?

Pour savoir comment joindre les services de Voyage Assistance selon l'endroit où vous vous trouvez, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Que faut-il vérifier avant de partir en voyage ?

Avant votre départ, vous devez consulter la brochure explicative de votre régime d'assurance pour vérifier les protections d'assurance auxquelles vous avez droit et les restrictions et exclusions qui s'appliquent à leur égard.

Quels sont les services offerts par Voyage Assistance ?

1. Un service qui vous permet de recevoir des soins médicaux d'urgence. En cas d'urgence médicale, communiquez toujours avec Voyage Assistance pour être guidé sur la façon de procéder afin de recevoir les soins nécessaires.
2. Un service qui vous donne accès à une assistance personnelle pour vous aider à résoudre un problème lorsque vous êtes en voyage.

Pourquoi recevez-vous deux cartes ?

La seconde carte peut être utilisée, s'il y a lieu, par une de vos personnes à charge couvertes en vertu de votre régime. Si tel n'est pas le cas, conservez cette carte additionnelle dans un endroit sûr.

Gardez votre carte sous la main.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

03126F (16-04)